

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

Délibération
n° 2012.07.170

**Modification des
conventions de mise
à disposition de
services entre la ville
d'Angoulême et la
communauté**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à Véronique MAUSSET, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Redwan LOUHMAI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012

**DELIBERATION
N° 2012.07.170**

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

MODIFICATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE D'ANGOULEME ET LA COMMUNAUTE

Par délibération n°284 du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a approuvé le principe de conventions spécifiques de mise à disposition de service pour chaque direction mutualisée, totalement ou partiellement.

Cette mesure a pour objet de simplifier la lisibilité des conventions et des effectifs mutualisés.

Aujourd'hui, une récente évolution de l'organigramme général de la communauté a conduit à réviser les liens hiérarchiques entre certains services et à modifier les libellés de certaines directions et services.

Enfin, la mobilité de certains agents mis à disposition nécessite la mise à jour des conventions et postes mutualisés.

Sur la forme, il est proposé :

- de scinder en 2 la convention relative à la direction Cadre de vie, espaces publics, proximité et de la direction des Politiques solidaires et de l'aménagement du territoire. Cette dernière a été répartie entre plusieurs directions et l'effectif mis à disposition se situe désormais dans la nouvelle direction Aménagement, mobilité, développement durable.

Sur le fond, il est proposé :

- la mise à jour des annexes 1 des conventions relatives à :
 - la direction de la Communication en raison de la démission de la directrice qui est remplacée par 1,48 équivalent temps plein (EqTP) et de la fin de la mise à disposition des 3 personnes affectées à l'accueil/standard communautaire qui exercent désormais une activité exclusivement pour la compte de la communauté,
 - la direction des Politiques communautaires/pôle Vie de la cité en raison de la mobilité du directeur général adjoint de la ville vers la communauté afin d'actualiser les effectifs mis à disposition.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines/systèmes d'information du 18 juin 2012

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 29 juin 2012,

Je vous propose :

DE RESILIER la convention relative à la direction Cadre de vie, espaces publics, proximité et de la direction des Politiques solidaires et de l'aménagement du territoire

D'APPROUVER :

- les 2 nouvelles conventions spécifiques de mise à disposition de services pour les directions suivantes :
 - direction Cadre de vie, espaces publics, proximité, d'une part,
 - direction Aménagement, mobilité, développement durable, d'autre part,
- et l'avenant n°1 des conventions relatives à la direction de la Communication et de la direction des Politiques communautaires/pôle Vie de la cité, ayant pour objet la modification de l'annexe 1 relative aux effectifs et missions.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à les signer, avec effet au 1^{er} mai 2012 pour les 2 nouvelles conventions et l'avenant n°1 à la convention direction des Politiques communautaires/pôle Vie de la cité et effet au 1^{er} juillet 2012 pour l'avenant n°1 de la convention relative à la direction de la Communication.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(1ABSTENTION - M. ELIE),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 16 juillet 2012